

**Zeitschrift:** L'écran illustré : hebdomadaire paraissant tous les jeudis à Lausanne et Genève  
**Herausgeber:** L'écran illustré  
**Band:** 3 (1926)  
**Heft:** 38

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Majestic-Films S. A.

ACHAT  
VENTE  
LOCATION

GENÈVE, le 1 Décembre 1926.  
5, RUE PIERRE-FATIO

TÉLÉPHONE STAND 23-82  
Télégrammes : MAJESTICFILMS GENÈVE

A Messieurs les Directeurs et Exploitants  
de Cinémas en Suisse

Messieurs,

Ayant pu, depuis quelques années déjà, apprécier nos bons rapports avec MM. les Exploitants de cinémas, nous estimons notre devoir de vous signaler qu'il vient de se constituer à Genève, sous le titre de „MAJESTIC-FILMS S. A.“ une société anonyme ayant pour but l'achat et la location de films en Suisse.

Par les relations de nos Administrateurs nous pouvons assurer des productions de tout premier ordre, nous vouerons tous nos soins à des exclusivités étrangères pour lesquelles les éditeurs se seront assurés le concours des plus grandes vedettes de l'écran.

Les moyens financiers de la nouvelle Société lui permettent de garantir à sa clientèle des films de première valeur tant au point de vue artistique, qu'au point de vue commercial.

Sous peu, nous vous communiquerons les titres des nouveaux films acquis.

Nous vous informons également que nous sommes cessionnaires des droits de la maison PROH-CURSAT pour les films loués et distribués par elle. On se souvient d'ailleurs, des deux grands succès du „MIRACLE DES LOUPS“ et de „LA CHATELAINE DU LIBAN“ faisant partie de cette production.

Honorés d'avance des ordres que vous voudrez bien nous passer, nous vous présentons, Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

MAJESTIC-FILMS S. A.  
La Direction.